



Rétractation immo après 10 jours de réflexion

Par **petitelili91**, le **05/02/2017** à **08:45**

Bonjour,rrnrJe viens ici pour trouver de l'aide.rnJ'explique ma situation. rnrnJe suis en court d'achat d'un appartement depuis le 19/01/17. Hors depuis peux je souhaiterais me rétracter car j'ai trouver autre chose qui correspond mieux à ma nouvelle situation familiale. rnLes 10 jours de rétractation sont finis et l'agence immobi me demande de payer les frais d'agence si je me rétracte. Hors je pensais qu'il n'y avait que le chèque d'acompte fait en agence qui était perdu si je me rétractais après les 10 jours.rnrnEst ce que quelqu'un peu me dire ce que je dois payer en cas de rétractation pour un achat après les 10 jours de réflexion ?rnrnMerci beaucoup pour votre aide.

Par **morobar**, le **05/02/2017** à **09:05**

Bonjour,rn[citation] ce que je dois payer en cas de rétractation pour un achat après les 10 jours de réflexion ? rn[/citation]rnLa rétractation est impossible sauf accord des parties.rnAccord à négocier.rnAlors soit vous allez au bout, soit vous payez ce qui vous est demandé.rnLe chèque remis en séquestre à l'agence va aller dans la poche du vendeur.